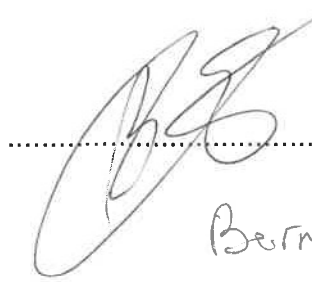


COPIE CERTIFIEE CONFORME



Bernard ETCHENAGLA

A&B MANAGEMENT CONSEIL

134 RUE DE LA CLEMENTERIE

78630 ORGEVAL

SIRET : 85406169400014

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes arrêtés au 31/12/2023

(en Euros)



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 738	2 549	1 188	1 797	609	33.89
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		3 753	2 549	1 203	1 812	609	33.61
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	368 749		368 749	86 696	282 054	325.34
	Autres créances	1 002		1 002	3 528	2 525	71.59
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	548 531		548 531	517 471	31 059	6.00
	Charges constatées d'avance (3)						
Total III		918 282		918 282	607 695	310 588	51.11
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		922 035	2 549	919 485	609 507	309 979	50.86

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 259	232 448	230 189	99.03
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	693 615	299 811	393 804	131.35
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	696 974	533 359	163 615	30.68
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	2 425	1 355	1 069	78.91
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 372	768	604	78.60
	Dettes fiscales et sociales	218 715	74 024	144 691	195.46
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	222 512	76 147	146 364	192.21
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		919 485	609 507	309 979	50.86

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

222 512

76 147

Handwritten signature and initials

A&B MANAGEMENT CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 134 Rue de la Clémenterie, 78630 ORGEVAL
854 061 694 RCS VERSAILLES

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 06 MAI 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 693 615 euros de la manière suivante :

Origine :

- | | |
|--------------------------|---------------|
| ➤ Bénéfice de l'exercice | 693 615 euros |
| ➤ Autres réserves | 2 259 euros |

Affectation :

- | | |
|---|---------------|
| ➤ A titre de dividende à l'associé unique
Soit 35 euros par action | 350 000 euros |
| ➤ Au compte "autres réserves" | 343 615 euros |

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 350 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

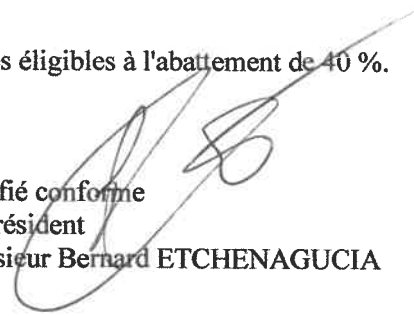
BE

- L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
 - soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
 - soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31.12.2020 : Néant
- Exercice clos le 31.12.2021 : Néant
- Exercice clos le 31.12.2022 : 530 000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.



Certifié conforme
Le Président
Monsieur Bernard ETCHENAGUCIA